



Mairie de Cannes

Le Maire

Vice-Président du Conseil départemental



Monsieur Georges-François LECLERC

Préfet des Alpes-Maritimes

Prefecture des Alpes-Maritimes

Cadam - 147 boulevard du Mercantour

06286 NICE CEDEX 3

Cannes, le **24 JUIL. 2017**

Réf. : DC/DIL 17031087DS

Monsieur le Préfet,

Je me permets de renouveler auprès de vous une demande déjà formulée à votre prédécesseur pour la mise en place de radar fixe sur le territoire de la Ville de Cannes, malheureusement sans succès.

En effet, la sécurité routière et l'amélioration des comportements des usagers sur les routes impliquent une réalisation d'opérations d'aménagements spécifiques et adaptés aux objectifs à atteindre.

A ce titre, la Ville de Cannes met en place, à l'occasion des opérations de requalification urbaine qu'elle entreprend sur son territoire communal, un ensemble d'équipements divers pour améliorer la qualité de ses infrastructures et contribuer à la limitation de vitesse tels que la réalisation de zones 30, des séparateurs et surélévations de chaussée, des créations d'îlots, etc.

Toutefois, en dépit de ces aménagements et de la réglementation en vigueur conformément au Code de la route, certains axes importants souffrent de vitesse excessive qui représente une des principales causes accidentogènes.

Les contrôles étant difficiles à réaliser avec les seuls moyens humains traditionnels (rondes de police municipale ou radars mobiles), nous devons pouvoir disposer de l'installation de radars fixes de contrôle de vitesse sur les axes et les itinéraires de desserte routière urbaine suivants :

- boulevard du Midi Louise Moreau (dans les deux sens) ;
- boulevard du Périer (dans les deux sens) ;
- avenue du Docteur Picaud (dans les deux sens) ;
- boulevard de la Croisette (dans les deux sens pour la section comprise entre le boulevard Alexandre III et la place Roosevelt) ;
- avenue du Docteur Picaud (dans les deux sens) ;
- boulevard Gazagnaire (futur projet de mise en sens unique) ;
- boulevard du Général Vautrin (sens unique) ;
- boulevard Alexandre III (sens unique) ;
- boulevard Carnot (voie BHNS limité à 30 km/h dans les deux sens) ;
- avenue du Maréchal Juin (sens unique) ;

Hôtel de Ville – CS 30140 - 06414 Cannes CEDEX

Téléphone : 04 97 06 40 00 - Fax : 04 93 99 52 84 – E-mail : secretariat-david.lisnard@ville-cannes.fr

- avenue de Vallauris (dans la partie basse de l'avenue entre Saissy et Isola Bella) ;
- Avenue Maurice Chevalier (dans les deux sens) ;
- Avenue Francois Tuby (dans les deux sens).

J'ai demandé à Thomas ONZON, Directeur Général des Services Techniques, et à Christophe BICHE, Directeur des Infrastructures et Voirie, en charge du montage de ce dossier, de se tenir à votre disposition pour répondre à vos questions, et organiser toute visite utile sur les lieux.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma requête, et dans l'attente du plaisir de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma très haute considération.

Très cordialement,

Le Maire,



David LISNARD

Copies :

- Thomas Onzon, Directeur Général des Services Techniques municipaux ;
- Christophe Biche, Directeur Infrastructures Voirie ;
- Pascal Teisseire, Directeur Adjoint de la Direction Infrastructures Voirie.